

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

POLITIQUE C03
SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
C231 C232 C631 C632 C731
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES
C232 C632 C732

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre diverses associations et syndicats mixtes dans le cadre des programmes d'Education à l'Environnement et au Développement durable et de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités. Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2018 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 26 janvier 2018.

Le montant des subventions proposé pour le Soutien à l'Education à l'Environnement et au développement durable s'élève à 748 145 € au titre du fonctionnement et 18 890 € au titre de l'investissement. Une dépense de 14 000 € est destinée aux actions de communication environnementale et de 40 € destinée au paiement d'une cotisation. Ces montants représentent 90 % des crédits de fonctionnement de cette politique.

Le montant des subventions proposé pour le Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités se répartit comme suit : 1 589 249 € au titre des participations statutaires aux Syndicats mixtes et GIP, 84 580 € en fonctionnement au titre des subventions aux associations et 18 850 € au titre des investissements. Une dépense de 3 000 € est, en outre, destinée au paiement de diverses cotisations. Ces montants représentent environ 90 % de crédits de fonctionnement de cette politique

Par délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie, une autorisation de programme (AP) de 185 000 € a été inscrite ainsi que des crédits de paiement de 385 000 € en investissement, ainsi que 2 697 080 € en fonctionnement et 8 070 000 € en recettes de fonctionnement.

1. Soutien à l'Education à l'Environnement et au développement durable (C231, C631, C731)

Le présent rapport est relatif aux propositions d'actions 2018 dans le cadre de la politique régionale concertée d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le tableau figurant en annexe détaille les actions qu'il vous est proposé de mener dans le cadre du programme régional pluriannuel de soutien à l'éducation à l'environnement (PREE) qui permet d'harmoniser les interventions des collectivités territoriales en faveur des structures d'éducation à l'environnement, au patrimoine naturel régional et au développement durable. Ce programme permet d'apporter une aide aux centres existants pour leurs différentes actions et la réalisation des journées-enfants qui sont programmées.

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) fédère de nombreuses structures alsaciennes intervenant dans la sensibilisation et la formation à l'environnement et au patrimoine régional. Elle a assuré, comme chaque année, le regroupement des actions proposées par ces structures afin que les collectivités puissent décider, de manière coordonnée, du programme alsacien de sensibilisation à l'environnement 2018 et que leurs politiques thématiques soient efficacement relayées.

A l'exception des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et assimilés et de leur tête de réseau l'ARIENA, toutes les dotations associatives ont été diminuées de 30 % en 2016 puis reconduites en 2017. Pour 2018, il est globalement proposé la reconduction des aides afin de mener à bien les programmes prévus, pour ne pas générer de difficultés d'équilibre des membres du réseau, lesquels fonctionnent à flux tendu depuis plusieurs années (fonds de roulement moyen inférieur à 2 mois de trésorerie).

Le volume d'activités d'animation, calculé en « journées-participants », se maintient à un niveau élevé, soit plus de 80 000 journées réalisées dans le Haut-Rhin pour plus de 97 000 personnes accueillies.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2001-495 du 6 juin 2001), une convention est établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures ou égales à 23 000 €. Les conventions annuelles sont annexées au présent rapport. Pour l'Ecomusée d'Alsace, comme chaque année, une convention générale est établie par la DECS incluant la subvention au titre de l'Education à l'Environnement.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements, la faible demande en matière d'investissement et d'équipement résulte d'une part des tensions budgétaires évoquées plus haut, d'autre part d'une forte incitation de notre collectivité à ne pas s'engager dans des projets trop onéreux sans cofinancements locaux.

Ainsi les projets d'équipements sont-ils exclusivement orientés sur les équipements pédagogiques, le renouvellement des parcs informatiques et les équipements d'accueil.

En matière de « communication environnementale » les publications internes à paraître concernent une nouvelle plaquette consacrée aux insectes pollinisateurs et des panneaux signalétiques sur nos propriétés « nature ». Par ailleurs sont prévus les retirages de nombreux supports pédagogiques actuellement épuisés. Les différentes opérations de communication représentent un total de 14 000 €.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2018.

2. Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités (C232, C732, C632 et C755 pour la lutte contre les moustiques) voir détail dans le tableau joint en annexe.

A/ SOUTIEN AUX SYNDICATS MIXTES ET AUX GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

La Brigade Verte : la participation statutaire est inchangée depuis 2011 et s'établit, pour l'année 2018 à 1 434 463 €. Du fait de cette stabilité et de l'évolution financière de la structure, la part départementale est désormais inférieure à la moitié du budget annuel en recettes. Il est rappelé qu'une dotation complémentaire spécifique à la lutte contre les moustiques est votée au BP 2018, et fera l'objet d'une répartition spécifique présentée lors d'une commission permanente ultérieure, après validation des interventions proposées.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) : la participation statutaire s'établit, depuis 2015 et pour 2018 à 148 836 €.

Le Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) : la participation statutaire est restée inchangée, à 8 000 €, depuis la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) jusqu'en 2015. En 2016 une baisse de 30 % a été appliquée, à l'instar des aides associatives. Il est proposé la reconduction de notre participation à hauteur de 5 950 €. Il est, par ailleurs, proposé une dotation forfaitaire d'équipement de 8 850 €, égale à celle des années précédentes. Il est à noter que la nouvelle convention constitutive a été adoptée l'an dernier. Le CBA a déménagé récemment dans les anciens locaux de la sous-préfecture d'ERSTEIN.

B/ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Les demandes reçues à ce jour concernent cinq structures.

Saumon-Rhin :

Le volet pédagogique des activités de cette association est traité dans la première partie relative au programme d'Education à l'Environnement (2 100 €). La présente demande concerne les autres volets de l'activité associative : alevinages, suivi des populations, pêches de contrôle, suivi des ouvrages hydrauliques et des passes attenantes... Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 27 160 € soit une reconduction de l'aide 2017, après la baisse de 30 % en 2015-2016 (sur un budget prévisionnel de l'association de 457 000 €). En 2017 ont notamment été effectués : 28 suivis de travaux sur ouvrages, 320 000 alevins relâchés, 12 pêches de contrôle sur les rivières haut-rhinoises.

Petite Camargue Alsacienne :

Le volet pédagogique des activités de cette association est traité dans la première partie relative au programme d'Education à l'Environnement (78 200 €). La présente demande traite des autres activités associatives, à savoir : fonctionnement général, programme Jachères, Muséographies « Mémoire de Saumon » et « Mémoire du Rhin », programme de sauvegarde de la Cistude, programme d'élevage du Saumon atlantique. Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 14 420 € et une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'entretien du patrimoine bâti et naturel.

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) :

Le volet pédagogique des activités de cette association est traité dans la première partie relative au programme d'Education à l'Environnement (6 650 €). La présente demande concerne les autres activités définies par notre convention, notamment : Inventaires et expertises sur les propriétés départementales, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et dans le cadre de l'inventaire des zones humides / Transport des oiseaux blessés / Actions en faveur des espèces menacées, ... Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé la reconduction d'une aide au fonctionnement arrondie à 20 000 € (après la baisse de 30 % appliquée en 2016).

BUFO :

Parmi les actions menées par l'association BUFO celles qui font l'objet d'un financement au titre du présent programme sont : la formation des sauveteurs pour les campagnes hivernales le long des routes départementales, le suivi épidémiologique des amphibiens (notamment actions de suivi sanitaire des salamandres) et les inventaires naturalistes spécialisés sur les propriétés départementales. Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une aide au fonctionnement d'un total de 6 000 €. L'association BUFO intervient également dans le cadre des actions GERPLAN, lesquelles seront ultérieurement soumises au vote (pour l'année 2017 ce partenariat s'établissait à 7560 €).

ODONAT :

L'Office des Données Naturalistes d'Alsace poursuit son action de récolte, de traitement et de diffusion de l'information naturaliste via ses Outils : Faune-Alsace et BIODIV'ALSACE. Cette association apporte une contribution importante aux inventaires faunistiques sur les propriétés départementales ainsi que dans le cadre d'actions plus larges (inventaire des Zones Humides, GERPLAN, développement d'énergies renouvelables ...). Chaque année se sont plus de 5000 données qui sont ainsi fournies au Département dans le cadre de ce partenariat. Il vous est proposé la reconduction de l'aide au fonctionnement 2017, soit 17 000 €, (après la baisse de 30 % en 2016).

C/ COTISATIONS DIVERSES

Il vous est également proposé d'approuver les cotisations à divers organismes, notamment ANCLI (Association Nationale des Comités Locaux d'Information), PEFC (Certification Forestière), ASA (Associations Syndicales Autorisées) et PRO-SILVA (association professionnelle de la filière bois). Le montant total de ces cotisations s'élève à 3 000 €.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte :

- Dans le cadre du Programme Régional d'Éducation à l'Environnement et au Développement durable, réparties conformément aux tableaux figurant en annexe 1 :
 - en fonctionnement une dépense de 748 145 € à prélever sur le programme C731 au chapitre 65 fonction 738 natures 6574 et 65734 ainsi qu'un montant maximum de 14 000 € à prélever sur le programme C631 au chapitre 011 fonction 738 nature 6238.
 - une dépense de 18 890 € (55 000 € inscrits en AP et CP) en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C231 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.
- Dans le cadre du Programme de Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités, réparties conformément aux tableaux figurant en annexe 1 :
 - une dépense de 1 673 829 € en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65 fonction 738 natures 6574 et 6561.
 - une dépense de 3 000 € en fonctionnement, au titre des versements de cotisations, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281
 - une dépense de 18 850 € (20 000 € inscrits en AP et CP) en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur les programmes C232 au chapitre 204 fonction 738 natures 20421 et 204181.

- d'approuver le montant des subventions, participations statutaires et cotisations susmentionnées, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux joints précités,
- d'approuver les conventions jointes au présent rapport à conclure obligatoirement avec certains des bénéficiaires précités et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT